



Pièces à fournir : en original et en photocopie

1- Un justificatif d'identité au nom du déposant (demandeur)

- Le demandeur est français : Carte nationale d'identité ou passeport
- Le demandeur est étranger :
 - Pour les ressortissants européens : passeport ou carte d'identité en cours de validité
 - Pour les ressortissants étrangers hors UE : titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse

2-Justificatifs de domicile de l'hébergeant (copies et originaux).

- **Pour un propriétaire :**
 - Titre de propriété ou à défaut attestation de propriété
 - derniers avis de taxes foncières et de taxe d'habitation
- **Pour un locataire :** bail et quittance de loyer du mois en cours
- **Dans tous les cas :** facture de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz, box...) ET attestation d'assurance multirisques habitation en cours de validité

3- Justificatifs de ressources de l'hébergeant (copies et originaux)

- **Dernier avis d'impôt sur le revenu**
- **Salariés et assimilés :** les justificatifs de revenus des 3 derniers mois : bulletins de salaires ou prise en charge du Pôle Emploi ou attestation de versement des indemnités journalières CPAM et le cas échéant de caisse complémentaire
- **Retraités :** avis de pension
- **Travailleurs non salariés :** attestation comptable (bénéfice net dégagés sur les 6 derniers mois et/ou émoluments)
- **Auto-entrepreneurs :** avis de situation sur les revenus nets délivré par l'URSSAF

Information : Conformément à la législation en vigueur, l'hébergeant doit disposer de ressources suffisantes pour accueillir son invité. Les ressources doivent être au moins équivalentes au SMIC Net mensuel en vigueur au moment du dépôt du dossier Les revenus pris en compte sont des revenus stables issus d'une activité professionnelle ou assimilés. Peuvent être également retenus ceux procurés par la gestion d'un patrimoine ou la retraite. Sont donc exclus les allocations familiales, l'APL, les revenus de solidarités (RSA, ASP...)

Cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres documents pourront être demandés en fonction de la situation personnelle de l'hébergeant

4-Timbre fiscal dématérialisé d'un montant de 30 euros,

En vente chez les buralistes ou sur le site timbres.impots.gouv.fr, à fournir lors du rendez-vous de dépôt du dossier quelque soit la décision prise sur la demande (acceptation ou refus)

Attention : le timbre fiscal doit être imprimé

Informations concernant l'hébergé

- Copie du passeport en cours de validité
- Adresse de résidence
- Dates précises du séjour en France (maximum 90 jours)

Si l'**invité est un enfant mineur non accompagné par son représentant légal (père, mère ou tuteur)** : il est nécessaire de fournir, une autorisation de sortie du pays signé par le détenteur de l'autorité parentale mentionnant les dates précises du séjour, l'identité de l'hébergeant à qui est confié la personne mineure **en original et légalisée par les autorités du pays de résidence du mineur**. (Ecrit en français ou traduction assermentée)

Une **assurance santé** prenant en charge les dépenses médicales et d'hospitalisation, y compris d'aide sociale, pour les soins susceptibles d'être réglés en France est obligatoire. La couverture minimale est de 30.000 €. Il convient d'indiquer qui du demandeur ou de l'hébergé la souscrira. (déclaratif)